



déduction intérêt d'une résidence principale

Par **jo51160**, le **28/02/2012** à **00:23**

Bonjour,

Je viens de lire que la nouvelle réforme fiscal supprime la déduction fiscal des interêts lors de l'achat d'une résidence principal au 1janvier 2011.

ma question mon 1er document de l'offre de prêt date du 22 décembre 2011 et signer définitivement le 4 janvier

ai-je le droit de déduire les interêts

merci josé

Par **janus2fr**, le **28/02/2012** à **07:41**

Bonjour,

Il me semble que ce n'est pas la date du prêt qui compte, mais celle de la signature de l'acte de vente chez le notaire.